

DECLARATION DES REPRESENTANTS DES PERSONNELS SNETAP-FSU ET SUD AGRI AU CTREA DU 26 NOVEMBRE 2018.

Depuis 4 ans les représentants du SNETAP-FSU de Picardie et Nord Pas de Calais, puis des Hauts de France ont porté, dans les instances, les valeurs du service public. Ils ont lutté contre les attaques multiples sur les statuts, la part de l'enseignement public, les déréglementations nationales et locales, le mauvais sort fait à la qualité de l'enseignement par la suppression des moyens.

Nous nous battons régulièrement pour faire appliquer la loi dans les établissements.

Nous demandons régulièrement à la DRAAF de jouer son rôle d'autorité académique.

Nous profitons de ce CTREA pour redemander à la DRAAF de faire appliquer la loi et de protéger ces agents au sein de l'EPL du Pas de Calais.

- Atteintes aux droits syndicaux ;
- Menace aux personnes ;
- Documents administratifs absents ou mal réalisés...

Il semble que le passé et les arrêts ou démissions de collègues n'ont pas servi de leçons. Nous avons déjà écrit cela plusieurs fois. Qu'attendez-vous pour agir ?

Nous profitons de ce CTREA pour vous demander de surseoir à la mise en place du CFA régional au 1 janvier 2019. Le dossier n'est pas prêt.

Chaque semaine, un nouveau dossier nous arrive. Temps de travail, durée du contrat, mission, les directions demandent aux agents de signer rapidement des contrats dont personne ne connaît la réelle légalité.

Pire, on demande à des agents de signer des contrats avec une structure dont le protocole sera rédigé au cours de l'année à venir.

Est-ce cela que vous souhaitez comme CFA régional ?

En juin dernier, l'engagement de la DRAAF était un maintien des conditions de contrats pour les agents devant changer de structure. Vous ne le faites que sur le salaire, en renvoyant les évolutions de carrière et le temps de travail aux structures locales en nous expliquant que vous n'y pouvez rien.

Quel est l'intérêt d'une structure régionale si toutes les décisions sont prises en local sans tenir compte de l'ensemble de la structure ?

A un mois de la mise en place de la structure, peu de choses sont clarifiées et la situation pourrait se résumer à « faites-nous confiance ».

Le SNETAP n'a jamais pratiqué la cogestion. Nous vous demandons donc de surseoir à la date du 1 janvier 2019 pour permettre aux personnels, notamment du CFA du Nord, de connaître exactement leurs nouvelles conditions d'emplois avant de signer leurs nouveaux contrats.

La déréglementation ne peut devenir la règle.

L'autonomie des établissements ne peut être une arme de pression sur les agents.

Nous vous demandons des mesures précises et rapides pour remettre le droit et la gestion humaine au sein de tous les établissements des Hauts de France.

D'ailleurs où en est le CHS CT REA ?